

Stéphanie Monod

## La substitution fidéicommissaire pour le surplus, analyse de droit suisse



Stämpfli Editions

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	VII
TABLE DES MATIÈRES	IX
TABLE DES ABRÉVIATIONS	XVII
Bibliographie	XXIII
TEXTES LÉGISLATIFS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
Textes légaux en vigueur ou abrogés	XLIII
Révision de la constitution fédérale	XLIV
Projet de Code civil suisse	XLIV
Modification du droit de la protection de l'adulte, droit des per et droit de la filiation	ersonnes XLIV
Modernisation du droit des successions	XLV
Divers	XLV
TABLE DE JURISPRUDENCE	XLVII
Jurisprudences internationales	
Jurisprudences fédérales	
Jurisprudences cantonales	
Première partie : Introduction	
1er Chapitre: Introduction générale	
1. Objet et intérêts de cette thèse	
2. Introduction à la notion de substitution fidéicommissaire p	
3. Structure générale de cette thèse	
2º Chapitre : Historique de la substitution fidéicommissain	
1. Le droit romain	
a) Introduction	
b) Le fidéicommis romain sous la République et la Roya (1) Fondements du fidéicommis	
(2) La notion de fidéicommis	
(3) Les premières traces écrites de fidéicommis	
c) Le fidéicommis romain sous l'Empire	
(1) Évolution de la nature juridique du fidéicommis.	15
(2) Forme du fidéicommis	
(3) Catégories de fidéicommis	
(4) Apogée de l'utilisation du fidéicommis à l'époqu	
d) La fin de l'Antiquité marquée par le Corpus iuris civi	lis
e) Synthèse sur le fidéicommis de residuo à l'époque roi	naine
<ol> <li>La législation du Moyen-Âge jusqu'à la Renaissance</li> </ol>	
a) Introduction	
b) L'époque Franque	
c) L'époque Féodale et le début de la Renaissance	30
(1) Apparition de la substitution fidéicommissaire	30
(2) Droits de l'appelé découlant de la substitution fie	déicommissaire31

		(3) Formes des substitutions fidéicommissaires	33
		(4) Catégories de substitutions fidéicommissaires	34
		(5) Fonctions de la substitution fidéicommissaire	35
3.	La	législation de l'Ancien Régime jusqu'à la Révolution française	38
	a)	Introduction	38
	b)	La substitution fidéicommissaire sous l'Ancien Régime en France	38
		(1) La notion de substitution fidéicommissaire	38
		(2) La substitution fidéicommissaire pour le surplus	39
		(3) Règles d'interprétation de la substitution fidéicommissaire	40
		(4) Limitations apportées à la substitution fidéicommissaire	41
	c)	La substitution fidéicommissaire dans le Pays de Vaud durant la fin	
		du Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime	44
4.	Les	s codifications	
	a)	Introduction	46
		En France	
	٠,	(1) Droit intermédiaire post-révolutionnaire (1789-1803)	46
		(2) Code Napoléon (1804)	
		(a) Le projet de Code de civil	
		(b) Les substitutions prohibées par l'art. 896 CC Napoléon	50
		(c) Le cas particulier de la substitution fidéicommissaire pour le surplus	
		(d) Sanction en cas de non-respect de la prohibition de l'art. 896 CC	
		Napoléon	53
		(3) Modifications subséquentes apportées au Code civil français	54
	c)	En Allemagne	
		En Suisse	
	ω,	(1) Les codifications cantonales	
		(2) Le Code civil vaudois	
5.	Le	s travaux préparatoires du Code civil suisse	
٥.		Historique de la codification du droit privé suisse	
		La substitution fidéicommissaire dans le Code civil suisse de 1907	
3e (	,	pitre : La substitution fidéicommissaire en France et en Allemagne	
1.		roduction	
2.		France	
4.	a)	Introduction	
		Avant l'entrée en vigueur de la modification législative du 23 juin 2006	
	U)	(1) Le principe de la prohibition de la substitution fidéicommissaire	
		(2) Les substitutions fidéicommissaires autorisées	
		(3) Les substitutions fidéicommissaires prohibées et leurs sanctions	77
		(4) Le legs de residuo	
	c)		
	C)	(1) Introduction.	
		(2) Les libéralités	
		(a) Notion	
		(b) Conditions de validité des libéralités	
		(c) Catégories de libéralités	
		(3) La libéralité graduelle	
		(a) Notion	
		(b) Conditions de validité	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	00

			(c) Formes de la libéralité graduelle	. 84
			(d) Les bénéficiaires	
			(e) Biens susceptibles d'être grevés d'une libéralité graduelle	. 85
			(f) Droits et obligations des gratifiés	
		(4)	La libéralité résiduelle	
		` ′	(a) Notion	
			(b) Conditions de validité	
			(c) Formes de la libéralité résiduelle	. 90
			(d) Les bénéficiaires	
			(e) Biens susceptibles d'être grevés d'une libéralité résiduelle	
			(f) Droits et obligations des gratifiés	
		(5)	Utilités pratiques des libéralités graduelles et résidueles	
	d)		thèse	
3.			nagne	
			oduction	
	b)	Las	substitution fidéicommissaire	.97
	,		Notion	
			Ouverture de la substitution fidéicommissaire	
			Forme de la substitution fidéicommissaire	
		(4)	Les bénéficiaires d'une substitution fidéicommissaire	.99
		( <del>5</del> )	Durée de détention du patrimoine grevé d'une substitution	
		( )	fidéicommissaire	001
		(6)	Droits et obligations des héritiers grevé et appelé	01
	c)		substitution fidéicommissaire pour le surplus	
	.,		Notion	
			Règle d'interprétation	
			Les bénéficiaires d'une substitution fidéicommissaire pour le surplus l	
			Droits et obligations des héritiers grevé et appelé d'une substitution	
		( )	fidéicommissaire pour le surplus	106
	d)	Util	ité pratique de la substitution fidéicommissaire ordinaire et pour le surplus.	109
	e)		thèse	
_	,	•		
			PARTIE: LA NOTION DE SUBSTITUTION	
1er	Ch	apitr	e: Les différentes sortes de substitutions	116
1.	Les	s anci	iennes formes de substitution	116
	a)	La s	substitution pupillaire	116
	b)	La s	substitution quasi-pupillaire/exemplaire	117
2.	Ĺa	subst	titution légale	117
3.	La	subst	titution vulgaire	118
	a)	Noti	ion	118
	b)	Les	distinctions par rapport à la substitution fidéicommissaire	121
	c)	Les	présomptions de substitution vulgaire	122
4	La	subst	titution compendieuse	124
			PARTIE: LA SUBSTITUTION FIDÉICOMMISSAIRE POUR LE SURPLUS	
1er	Ch	apitr	e: Notion	130
			on de la substitution fidéicommissaire	
2.	Ca	tégor	ies et nature juridique	131

3.	So	urce	s lég	gales formelles	135
4.	Le	déro	ulen	ment d'une substitution fidéicommissaire	138
2e			e : I	Instauration d'une substitution fidéicommissaire	
		•	(	(du vivant du disposant)	140
1.	Вυ	ıts		`	140
	a)			planification successorale	
				opres à la substitution fidéicommissaire	
				opres à la substitution fidéicommissaire pour le surplus	
				nature fiscale	
2.	Di	sposi	tions	s à cause de mort contenant une substitution fidéicommissaire	148
	a)	For	mes	de la substitution fidéicommissaire	148
	b)			étation de la volonté du disposant	
		(1)		oix de la substitution fidéicommissaire	151
		(2)		oix d'une substitution fidéicommissaire ordinaire versus d'une	
				iduelle	
		(3)		stinctions avec d'autres institutions ayant des similitudes	
				La règle de partage	
				L'usufruit	
				La substitution vulgaire	
				La fondation de famille	
			` '	Le trust	
		_	(f)		
				ou condition	
_				ge successorale	
3.	Bé	néfic	iaire	es de la substitution fidéicommissaire	173
	a)	Les	mod	dalités de désignation des bénéficiaires	173
				néralités	
				cas particulier de la substitution fidéicommissaire virtuelle	
	D)	Les	tatui	tt des bénéficiaires (héritier ou légataire)	1/9
		(1)	Lei	bénéficiaire en qualité d'héritier grevé ou appelé	181
		(2)	Let	bénéficiaire en qualité de légataire grevé ou appeléLa notion de legs ordinaire	181
			(a)	L'art. 488 al. 3 CC	101
			(0)	Legs au second degré ou sous-legs ?	102
				Legs fidéicommissaire réduit au solde	
	(ئ	Lac	anac	cité ou l'incapacité successorale des bénéficiaires	185
	۷)	(1)	Lac	capacité de succéder	185
		(1)	(a)	Le point de survie	185
			()	(i) Être vivant	186
				(ii) Survivre	
			(b)	La capacité à recevoir	193
		(2)	Préc	décès ou incapacités à succéder du grevé ou de l'appelé	194
		•	(a)	Le prédécès du grevé ou de l'appelé	194
			(b)	Les autres causes d'incapacité de succéder du grevé ou de l'appe	elé 198
4.	Co	ntenı	ı du j	patrimoine grevé	199
5.	La	situa	tion	du grevé avant le décès du disposant	200
				Duverture de la succession à la mort du disposant	
1.	Ou	vertu	re de	e la succession	202

2.	La	situa	ition	de l'héritier grevé	. 202	
		Acc	epta	tion ou répudiation par l'héritier grevé	. 203	
	b)			tion des biens contenus dans le patrimoine spécial par l'héritier grevé		
	c)			ts de l'héritier grevé		
				oduction		
		(2)		oit de propriété sur chaque objet contenu dans le patrimoine grevé		
				Généralités		
			(b)	Droit d'utiliser du grevé		
			(c)	Droit de jouissance du grevé		
			(d)		.217	
				(i) Prérogatives du droit de disposition du grevé		
				(ii) Obligation légale limitant le droit de disposition du grevé		
				(iii) Les conséquences de l'abus du pouvoir de disposition du grevé		
		(3)		sit à la protection de la réserve héréditaire du grevé		
				Étendue de la protection du grevé		
				Conséquences de la lésion de la réserve héréditaire du grevé		
	d)	Les	obli	gations de l'héritier grevé	.270	
				néralités		
		(2)		voir de constituer un patrimoine séparé		
				Caractéristiques		
			(b)	La subrogation patrimoniale	.275	
				Protection du patrimoine distinct contre les créanciers du grevé		
		(3)		voir de gestion et d'administration du patrimoine grevé		
			(a)	Généralités	.288	
			(b)	Nature juridique	. 293	
			(c)	Les conséquences en cas de violation du devoir de gestion et		
				d'administration par le grevé	.299	
		(4)		voir de restitution du patrimoine grevé		
				La nature du devoir de restitution du grevé	.304	
			(b)	L'analyse du devoir de restitution du grevé d'une substitution		
				fidéicommissaire réduite au solde	307	
			(c)	Les conséquences en cas de non-restitution du patrimoine spécial		
				par le grevé		
	e)	Syn	thèse	e sur la responsabilité de l'héritier grevé	330	
3.	La	situa	tion	du légataire grevé	334	
	a)	Acc	uisit	ion du legs par le légataire grevé	334	
	b)	L'o	bliga	tion de restitution du legs par le légataire grevé	335	
	c)	Lar	respo	nsabilité du légataire grevé	336	
4.	La	prote	ectio	n de l'expectative de l'appelé	337	
	a) La situation juridique de l'héritier appelé avant l'ouverture de la substitution fidéicommissaire					
		(1)	Ape	erçu	337	
		(2)	Laı	nature juridique de l'expectative de l'héritier appelé	338	
	b)	Las	situat	tion juridique du légataire appelé avant l'ouverture de la substitution		
	,	fidé	icom	nmissaire	347	
	c)	Dro	it à l	a protection de la réserve héréditaire de l'appelé	347	
	,	(1)	Éter	ndue de la protection de l'appelé	347	
		(2)	Cor	nséquences en cas de lésion de la réserve héréditaire de l'appelé	349	
		\ - <i>y</i>				

	d١	Lac	s mesures de sûretés (au sens large) qui protègent l'héritier appelé	352
	u)	(1)	Généralités	352
		(2)		353
		(2)	(a) Définition et buts	353
			(b) Caractère impératif	354
			(c) Autorité compétente	356
			(d) Contenu	356
			(e) Frais	358
		(3)		358
		(0)	(a) Généralités	358
			(b) Montant des sûretés	361
			(c) Formes des sûretés	362
			(d) L'annotation au registre foncier	362
			(e) La restitution des sûretés	369
		(4)	L'administration d'office	369
		, ,	(a) Généralités	369
			(b) Les raisons de la mise en place d'une administration d'office	
			(c) Mise en place de la mesure	
			(d) Les conséquences de la mesure	
		(5)	Les risques en cas d'absence de sûretés	374
			(a) La dispense de sûreté	
			(b) Les risques	
			(c) Désignation d'un exécuteur testamentaire	
		_	(d) Mention au Registre Central suisse des testaments	
			mesures de sûretés (au sens large) qui protègent le légataire appelé	
4 <sup>e</sup>	Cha	pitro	e: Ouverture de la substitution fidéicommissaire	383
1.	Ou	verti	ure de la substitution fidéicommissaire	383
			moment déterminant	
	b)		non-ouverture de la substitution fidéicommissaire	
			Les causes de non-ouverture de la substitution fidéicommissaire	
		(2)	L'ouverture partielle de la substitution fidéicommissaire	388
		(3)	Les effets de la non-ouverture de la substitution fidéicommissaire	390
	c)		nitation à une seule substitution	
			Généralités	
			L'interdiction du fidéicommis de famille	
_	т		Conséquences en cas de non-respect de l'art. 488 al. 2 CC	393
2.			ation juridique de l'appelé après l'ouverture de la substitution mmissaire	207
			cceptation ou la répudiation de l'appelé	
			droits de l'appelé	
			obligations de l'appelé	
	ŕ			404
Qι	JATF	RIÈM	E PARTIE: LA SUBSTITUTION FIDÉICOMMISSAIRE POUR LE SURPLUS	
			« SPÉCIALE » DE L'ART. 492a CC	
			e: Historique de l'adoption de l'art. 492a CC	410
1.			lification du droit de la protection de l'adulte, droit des personnes	
	et c	droit	de la filiation	410
2.	La	mod	ification du droit successoral	411

<b>2</b> e	Chapitre : Notion	413
3e	Chapitre : Conditions d'application	416
1.	Conditions préalables	416
2.	Contenu des quatre conditions particulières	417
	a) Le grevé est un descendant	417
	b) Incapacité durable de discernement	
	(1) Incapacité de discernement	
	(2) Durable	
	c) Absence de descendant, de conjoint ou de partenaire enregistré	423
	d) Absence de disposition à cause de mort du descendant	
3.	Moment de la réalisation des conditions	428
4.		
	héréditaire n'est pas atteinte	430
4e	Chapitre : Effets juridiques de la substitution fidéicommissaire pour	
	le surplus spéciale	432
1.	Règles communes aux substitutions fidéicommissaires réduites au solde	
2.		
	a) Conséquences propres à chaque condition	439
	(1) Première condition	
	(2) Deuxième condition	
	(3) Troisième condition	
	(4) Quatrième condition	448
	b) Conséquences générales de la non-réalisation des conditions lorsque la réserve du grevé est atteinte	450
	c) Conséquences générales de la non-réalisation des conditions lorsque	430
	la réserve du grevé n'est pas atteinte	451
~-	Chapitre: Problèmes soulevés par l'art. 492a CC	
l.	La protection de la réserve héréditaire	
	b) Atteinte à la réserve héréditaire du descendant incapable de discernement	454 151
	(1) Aperçu du problème	
	(2) Analyse juridique de la validité de l'art. 492a CC	455
	(3) Propositions de modifications de l'art. 492a CC	
	c) Atteinte à la réserve du parent n'ayant pas disposé	
2.	Les actions successorales dont dispose le grevé de l'art. 492a CC	
	a) Les actions possibles par périodes	
	(1) De la confection de l'acte au décès du disposant	
	(2) Du décès du disposant à l'ouverture de la substitution fidéicommissaire.	
	(a) Analyse de la notion d'« extinction de plein droit »	464
	(b) Solutions retenues	470
	(c) Situation des héritiers réservataires du grevé	473
	(3) Dès l'ouverture de la substitution fidéicommissaire	473
	b) Les délais de péremption des actions successorales	
	Chapitre: Propositions et remarques en lien avec l'art. 492a CC	477
1.	Propositions législatives concernant le rôle du notaire et de l'exécuteur	
	testamentaire	477

2.	Recommandations de l'Union Internationale du Notariat	480
3.	Remarques en lien avec la réforme de la loi sur les prestations complémentaires	
	à l'AVS et l'AI	484
Cı	NQUIÈME PARTIE : CONCLUSION	491
A١	NEXES	501
Pa	rtie I	501
1.	Arbor substitutionum	501
2.	Chronologie historique de la substitution fidéicommissaire	502
3.	Conséquences de la réforme successorale du 23 juin 2006 en France	508
4.	Les dispenses appliquées à la substitution fidéicommissaire pour le surplus en droit allemand	
Do	rtie II	
	Les différentes sortes de substitutions d'héritiers	
	rtie III	
1.	Différences entre une substitution fidéicommissaire ordinaire et	313
1.	une substitution fidéicommissaire sur les biens résiduels	515
2.	Déroulement temporel en trois étapes d'une substitution fidéicommissaire	
3.	Optimisation fiscale vaudoise grâce à la substitution fidéicommissaire	. 510
٥,	pour le surplus	517
4.	Controverses sur le nasciturus	
5.	Prédécès du grevé ou de l'appelé	
6.	Les droits du grevé	
7.	Actes de disposition autorisés.	
8.	Pouvoir de disposition du grevé	
	Les moyens d'action de l'appelé	
	Les obligations du grevé	
	Les sûretés au sens large (art. 490 CC)	
	Proposition d'inscription des substitutions fidéicommissaires au Registre	220
	Central suisse des Testaments	526
13.	Étapes pour l'ouverture d'une substitution fidéicommissaire réduite au solde	
	Modèle de procès-verbal de constat d'ouverture d'une substitution	
	fidéicommissaire	528
15.	Les droits et obligations de l'appelé	530
	tie IV	
1.	Historique de l'entrée en vigueur de l'art. 492a CC	531
IND	DEX	533